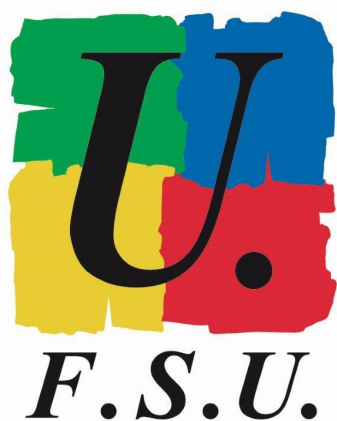


<https://www.snetap-fsu.fr/2015-IAVFF-Profession-de-foi-des-candidat-es-FSU.html>



2015 - IAVFF - Profession de foi des candidat-es FSU

- Les Dossiers - Enseignement supérieur - Du côté des établissements ! - IAVFF -



Date de mise en ligne : samedi 3 octobre 2015

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

L'institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France ([IAVFF](#)) va élire pour la première fois les représentants des personnels à son conseil d'administration. L'IAVFF remplace Agreenium et rassemble l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur agricole public et, actuellement, deux établissements de l'Université de Lorraine (ENSAIA et ENSTIB) ainsi que quatre établissements de recherche (Anses, Inra, Cirad et Irstea). D'autres établissements publics ou privés pourront rejoindre ensuite l'institut.

L'IAVFF est un établissement public administratif de coopération qui a pour mission :

- élaborer et mettre en oeuvre de stratégies de recherche et de formation communes aux établissements ;
- transférer des résultats de la recherche et l'innovation en appui à l'enseignement technique agricole ;
- apporter au ministre chargé de l'agriculture une expertise en matière de formation, de recherche, d'innovation, de développement et de transfert de technologie.

L'IAVFF peut aussi être accrédité pour délivrer des diplômes nationaux dans les domaines correspondant aux compétences spécifiques de ses membres.

Son conseil d'administration détermine les orientations générales relatives aux actions mises en oeuvre par l'IAVFF. Les personnels des établissements seront représentés par 12 élus (sur 40 membres) dont, pour les établissements d'enseignement supérieur, 2 [IATOS](#), 2 MC et autres enseignants et 2 PR.

La [FSU](#), première organisation syndicale de l'enseignement agricole, a toujours été porteuse des revendications des personnels, tant au plan local que national, afin de défendre un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité et respectueux des personnels. Opposé à la création de cet IAVFF qui complexifie encore plus un mille-feuille administratif et qui nécessite des besoins financiers et en personnels importants juste pour fonctionner (environ 30 postes budgétaires lui sont réservés), la FSU est et restera attentif à ce que l'IAVFF ne devienne pas un outil de pilotage par le budget toujours plus contraint et ne gêne pas les liens que les établissements de l'enseignement supérieur agricole tissent avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur et la recherche.

Les listes présentées par la FSU comprennent des candidats IATOS et enseignants-chercheurs qui s'engagent plus particulièrement à :

- représenter l'ensemble des personnels des établissements dans un travail collectif des élus (titulaires et suppléants), en lien avec les organisations syndicales, pour préparer les dossiers, transmettre les informations et faire remonter les attentes et les interrogations ;
- promouvoir et développer des règles de fonctionnement démocratique au sein de l'IAVFF ;
- faire respecter l'autonomie et les missions des établissements constituant l'institut ;
- défendre les statuts et les missions des personnels ;
- avoir une vigilance accrue face au développement des emplois précaires dans nos établissements, afin que l'IAVFF ne soit pas une nouvelle voie pour augmenter la part d'embauche de personnels contractuels.

Élections au conseil d'administration de l'IAVFF - 3 novembre 2015 La FSU ([SNETAP](#), [SNESUP](#), [SNEP](#), [SNASUB](#)) et la FSEEVF associée à la FSU présentent des candidats dans les trois collèges de l'enseignement supérieur

[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L397xH400/capture_d_e_cran_2021-02-04_a_16.02.01-783c1.png]

Télécharger le PDF :